

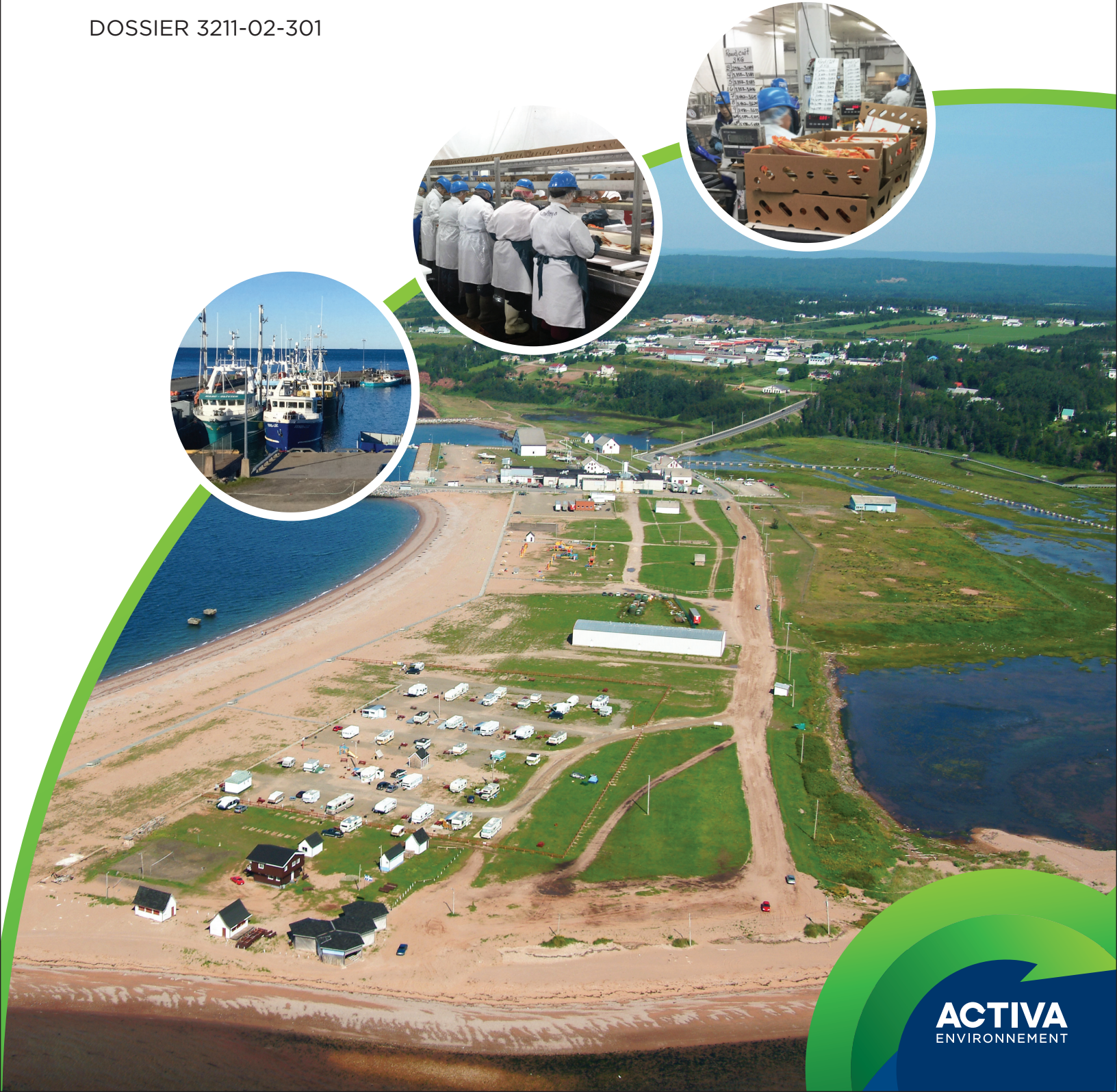
**PROJET DE CONSTRUCTION
D'UNE USINE DE TRANSFORMATION
DES PRODUITS DE LA PÊCHE
EN MILIEU HYDRIQUE À PASPÉBIAC**

**UNIPÊCHE
M.D.M. LTÉE**

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

RÉSUMÉ


DOSSIER 3211-02-301




Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac
Unipêche M.D.M. Itée

Signatures

Rapport préparé par :  _____ Le 21 juillet 2016
Julie Dugas, biologiste
Chargée de projet, secteur Environnement

Rapport vérifié par :  _____ Le 21 juillet 2016
Jean-François Hudon, ing.f.
Directeur de projet

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac
Unipêche M.D.M. Ltée

ÉQUIPE DE RÉALISATION

UNIPÊCHE M.D.M. LTÉE

Jean-Marc Marcoux | Président
Gino Lebrasseur | Directeur général

ACTIVA ENVIRONNEMENT

Directeur de projet

Jean-François Hudon | Ing.f.

Chargée de projet

Julie Dugas | Biologiste

Recherche et rédaction

Julie Dugas | Biologiste
Kateri Pouliot | Biologiste

Cartographie

Lucie Beaulieu | Biologiste et agronome

COLLABORATEURS

Étude de potentiel archéologique

Jean-Yves Pintal | Archéologue

Plan d'implantation de l'usine et des aménagements connexes sur le site

Roy Consultants

Plan d'implantation des équipements à l'intérieur de l'usine

Merinov – Centre d'innovation de l'aquaculture et des pêches du Québec

Relevés d'arpentage

Pierre Bourget | Arpenteur

Révision linguistique

Apogée solutions linguistiques

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac
Unipêche M.D.M. Itée

TABLE DES MATIÈRES

1. Mise en contexte	1
2. Description générale du projet	1
3. Travaux prévus.....	1
4. Portée de l'évaluation environnementale	5
5. Description du milieu.....	5
5.1 Historique de l'occupation et de l'utilisation du site.....	5
5.2 Milieu physique.....	5
5.2.1 Climat	6
5.2.2 Qualité de l'air	6
5.2.3 Sols	6
5.2.4 Hydrographie.....	7
5.2.4.1 Eaux souterraines	7
5.2.5 Courants et marées.....	7
5.2.6 Dynamique hydrosédimentaire	7
5.3 Milieu biologique.....	8
5.3.1 Milieux humides	8
5.3.2 Végétation	9
5.3.2.1 Espèces floristiques à statut particulier.....	9
5.3.3 Oiseaux.....	9
5.3.4 Mammifères terrestres	10
5.3.4.1 Grande faune	10
5.3.4.2 Micromammifères.....	10
5.3.4.3 Amphibiens et reptiles.....	10
5.3.4.4 Faune ichthyenne.....	11
5.3.4.5 Habitats fauniques légaux.....	11
5.4 Milieu humain	11
5.4.1 Contexte socio-économique.....	11
5.4.1.1 Population	12
5.4.1.2 Activités socio-économiques.....	12
5.4.2 Tenure et affectations du territoire	12
5.4.3 Utilisation du territoire et infrastructures	12
5.4.4 Archéologie et sites d'intérêt historique et culturel.....	13
5.4.5 Communautés autochtones	14
5.4.6 Climat sonore	14
5.4.7 Paysage	14
6. Acceptabilité sociale et processus de consultation publique.....	14
7. Évaluation des impacts	14
7.1.1 Qualité de l'air	15

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac
Unipêche M.D.M. Itée

7.1.2	Qualité des sols et qualité des eaux	16
7.1.3	Milieux humides	18
7.1.4	Végétation	18
7.1.5	Faune et habitats	18
7.1.5.1	Faune terrestre	18
7.1.5.2	Oiseaux	19
7.1.5.3	Faune ichthyenne	19
7.1.6	Contexte socio-économique	19
7.1.7	Utilisation du territoire et infrastructures en place	20
7.1.8	Patrimoine archéologique et sites d'intérêt historique et culturel	21
7.1.9	Communautés autochtones	21
7.1.10	Climat sonore	21
7.1.11	Paysage	22
7.2	Effets de l'environnement sur le Projet	22
7.2.1	Changements climatiques	22
7.2.2	Séismes	23
7.3	Synthèse des impacts résiduels	23
7.3.1	Milieu physique	23
7.3.2	Milieu biologique	24
7.3.3	Milieu humain	24
8.	Surveillance environnementale et mesures d'urgence	25
8.1	Obligations des entrepreneurs sélectionnés	25
8.2	Plan des mesures d'urgence	25
9.	Suivi environnemental	26
10.	Références et documents consultés	27

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Activités du Projet et sources d'impact associées	15
------------	---	----

LISTE DES CARTES

Carte 1.	Localisation des infrastructures prévues	3
----------	--	---

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac
Unipêche M.D.M. Itée

1. MISE EN CONTEXTE

Afin de pouvoir assurer la viabilité de l'entreprise et pour demeurer un joueur important et concurrentiel dans le marché de la transformation et de la vente de produits marins au Québec, Unipêche M.D.M. Itée se doit de moderniser son usine actuelle située à Paspébiac, qui date de 1958. La modernisation de l'usine passera nécessairement par la construction de nouvelles infrastructures plus performantes en ce qui concerne l'exploitation et qui permettront l'instauration d'activités à valeur ajoutée.

Les nouvelles exigences des clients internationaux rendent nécessaire le remplacement d'une usine qui est arrivée à la fin de sa vie utile. La mise en place d'un nouveau bâtiment offrira également la possibilité de faire de la deuxième et de la troisième transformation et ainsi d'accroître les marchés.

Le développement du Projet (incluant la construction de la nouvelle usine) représentera un investissement évalué à 28,4 M\$.

La construction des nouvelles infrastructures ainsi que les travaux de remblayage requis dans le cadre du Projet se situent en partie à l'intérieur de la ligne naturelle des hautes eaux (LNHE) calculée pour des inondations de récurrence de deux ans. L'évaluation environnementale réalisée vise donc les activités associées aux travaux de préparation et d'aménagement du terrain (incluant le remblayage) ainsi qu'aux travaux de construction du bâtiment (usine) se situant en milieu hydrique.

2. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROJET

Le Projet sera réalisé sur des terres de tenure privée de la ville de Paspébiac (MRC de Bonaventure) et sur les lots 5 234 819 et 5 234 821. Le site d'intervention est localisé dans un secteur à vocation industrielle, selon le zonage municipal de la Ville de Paspébiac. Ce secteur est connu sous l'appellation de la communauté locale et régionale : *Banc-de-Pêche-de-Paspébiac*. La carte 1 présente le Projet.

La superficie des composantes du Projet et des travaux de remblayage se situant en deçà de la ligne des hautes eaux (LHE) de 2,25 m a été établie à 15 529 m². Essentiellement, les travaux de préparation prévus sur le site seront : le piquetage, le décapage de la végétation et de la terre végétale en surface, le dépôt du matériau de remblai pour surélever le terrain et finalement le compactage. Une fois ces travaux de préparation du terrain complétés, la construction de l'usine pourra être effectuée. Cette dernière sera érigée sur une dalle de béton qui sera aménagée.

Une zone d'étude a été établie afin de pouvoir circonscrire l'ensemble des effets directs et indirects qu'aura le Projet sur les milieux physique, biologique et humain. La plupart des composantes du milieu sont analysées à l'échelle de la zone touchée par les travaux. Cependant, certains éléments, comme le portrait social, économique ou touristique ainsi que certaines composantes biologiques, sont étudiés à une échelle un peu plus large afin d'obtenir une évaluation plus globale des impacts du Projet sur le territoire environnant.

3. TRAVAUX PRÉVUS

La préparation du terrain comprendra les travaux suivants : mise en place d'installations temporaires de chantier, arpentage et piquetage, décapage et aménagement de fossés de drainage et d'un bassin de rétention temporaire.

Les travaux de décapage seront effectués à l'aide de machinerie et les matériaux retirés seront déposés temporairement en bordure du site pour être finalement disposés selon les normes applicables.

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac
Unipêche M.D.M. Itée

Une fois les travaux de préparation du site complétés, le matériau de remblai sera acheminé vers la propriété, puis déposé, nivelé et compacté à l'aide de machinerie pour rehausser le site. Le terrain sera nivelé de telle sorte que les eaux de ruissellement s'écouleront dans des fossés de drainage aménagés, puis vers un bassin de rétention. Les cotes d'élévation finales des remblais dans le cadre du Projet ont été établies à 4 m pour l'usine et de 2,8 à 3,0 m pour les aires de stationnement, et ce, afin d'éviter une submersion des infrastructures.

Lorsque les travaux de préparation du terrain seront complétés, la construction de l'usine pourra débuter. Le bâtiment sera érigé sur une dalle de béton qui sera préalablement aménagée. Outre la construction d'un bâtiment principal (usine), d'autres infrastructures seront aménagées sur le site, dont des aires de stationnement et de circulation des camions de livraison (arrivées et sorties), le réaménagement de la conduite d'eau salée actuellement utilisée, les conduites d'alimentation en eau potable, les conduites d'eaux usées, etc.





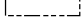


Unipêche M.D.M. Itée

Construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique






Carte 1 Localisation des infrastructures prévues

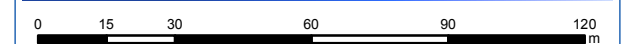
PROJET

- 1 Stationnement automobile
- 2 Aire de circulation des camions
- 3 Équipement électrique
- 4 Stationnement des camions
- 5 Aire de chargement/déchargement des camions
- 6 Station de pompage de l'eau salée

-  Conduite d'alimentation en eau salée à aménager
-  Conduite de rejet des eaux de procédé à aménager
-  Conduite d'alimentation en eau salée existante
-  Conduite de rejet des eaux de procédé existante
-  Circulation
-  Bâtiment projeté (usine)
-  Site visé par les travaux

TERRITOIRE

-  Bâtiment
-  Limite des hautes eaux (2 ans) (CEHQ)
-  Limite cadastrale
-  Localisation actuelle de l'usine
-  Quai



Projection NAD 1983 MTM 5

Sources : Gouvernement du Québec, Ville de Paspébiac, Roy Consultants

Carte préparée par :

Lucie Beaulieu, biologiste et agronome
 Projet : I1510-134/11026
 25 mai 2016



Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac
Unipêche M.D.M. Itée

4. PORTÉE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La portée du Projet comprend les activités de préparation du site et de construction de l'usine. L'évaluation environnementale inclut l'étude des éléments suivants :

- Les effets environnementaux du Projet, y compris ceux causés par les accidents ou les défaillances pouvant en résulter, et les effets cumulatifs que sa réalisation est susceptible de causer à l'environnement;
- L'importance des effets environnementaux;
- Les commentaires reçus de la part de la population au cours de l'évaluation environnementale;
- Les mesures d'atténuation applicables et réalisables sur les plans technique et économique;
- Les effets résiduels et leur importance;
- Les programmes de surveillance et de suivi lors des travaux.

5. DESCRIPTION DU MILIEU

La description du milieu est basée sur des relevés de terrain ainsi que sur des banques de données existantes et recueillies auprès de différentes sources. Des renseignements ont également été colligés à partir de la documentation et des intervenants du milieu.

5.1 HISTORIQUE DE L'OCCUPATION ET DE L'UTILISATION DU SITE

Le terrain à l'étude a déjà fait l'objet d'importants travaux de nature anthropique au cours des années. Un historique de l'utilisation de la propriété a pu être dressé à partir des nombreuses caractérisations environnementales de site effectuées au cours des dernières années.

En 1975, lorsque la propriété appartenait à Les Pétroles Irving inc., une partie importante du terrain a été remblayée et une clôture a été érigée pour délimiter le terrain. Des infrastructures ont été aménagées dans la partie remblayée, soit des réservoirs pétroliers hors sol, des conduites, un réservoir pétrolier le long de la limite nord-ouest du terrain, un bureau, un entrepôt ainsi qu'une aire de stationnement.

À la suite du retrait des réservoirs en 1999, les nombreuses analyses des sols et des eaux souterraines alors effectuées ont démontré la présence de contamination sur la propriété et sur les terrains limitrophes. D'importants travaux de réhabilitation des sols ont été réalisés entre 2007 et 2009, et ce, afin d'éliminer la contamination des sols et des eaux souterraines qui avait été découverte. Après la réalisation des travaux, la propriété est devenue conforme pour un usage commercial ou industriel. Les quantités de sols retirées à la suite des travaux de décontamination n'ont pas été remplacées par un nouveau matériau, créant ainsi une zone plus basse.

5.2 MILIEU PHYSIQUE

Afin de pouvoir évaluer l'impact du Projet sur le milieu physique, les composantes et les éléments suivants ont été décrits :

- Le climat – les changements climatiques;
- La qualité de l'air;

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac
Unipêche M.D.M. Itée

- Les sols;
- L'hydrographie (les eaux de surface et les eaux souterraines);
- Les courants et les marées;
- La dynamique hydrosédimentaire.

5.2.1 Climat

Le secteur de Paspébiac, comme l'ensemble du territoire de la MRC de Bonaventure, fait partie de la zone tempérée moyenne, caractérisée par un climat frais et pluvieux et des hivers rigoureux. L'influence maritime diminue cependant les écarts de température, particulièrement dans la plaine côtière. Ainsi, la température est plus chaude dans la région de la MRC de Bonaventure qu'à Québec pendant l'hiver. La durée d'ensoleillement annuelle est la plus élevée de la province après l'île de Montréal, et la période sans gel s'étend en moyenne sur une période de 140 jours, laquelle est réduite à 105 jours dans les zones côtières. Toujours dans les secteurs côtiers, les précipitations en neige sont les moins abondantes de l'est du Québec. Les vents dominants d'hiver et d'été viennent de l'ouest (MRC de Bonaventure, 2008).

Les changements climatiques vont présenter, au cours des prochaines décennies, de nombreux risques pour nos sociétés. Dans certains cas, ces changements vont amplifier des risques déjà existants; dans d'autres cas, des risques nouveaux apparaîtront. Selon le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 2013), le réchauffement climatique provoquera des événements météorologiques plus intenses, tels que des sécheresses, des pluies diluviennes et, cela est encore débattu, des ouragans plus fréquents.

Des résultats obtenus à la suite d'une analyse des séries des températures maximales et minimales homogénéisées pour 52 stations situées dans le Québec méridional, relevées entre 1960 et 2003, confirment que le réchauffement du climat est bien réel (MDDELCC, 2003). Dans l'est de la province (Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine), le réchauffement annuel du climat semble cependant se produire à un rythme moins prononcé que dans d'autres régions du Québec.

5.2.2 Qualité de l'air

Les sources de polluants atmosphériques actuels ne sont pas considérées comme assez importantes pour influencer la qualité générale de l'air de la région de la Baie-des-Chaleurs et de Paspébiac.

5.2.3 Sols

En surface de la propriété et en dessous de la végétation en place, on trouve d'abord une couche de granulats et de terre végétale. Vient ensuite un horizon de 1,5 et 3,0 m de profondeur formé de sable, de silt et de gravier, selon des proportions variables. Sous cet horizon, du sable silteux est observé sur une profondeur variant entre 1,8 et 3,1 m. Par la suite, on note la présence d'un horizon de sable graveleux.

Selon le Répertoire des terrains contaminés du MDDELCC, consulté en décembre 2015, l'ensemble de la propriété situé à l'intersection de la 3^e Rue et de la route du Banc-de-Pêche-de-Paspébiac, et qui était autrefois occupé par un dépôt pétrolier par Les Pétroles Irving inc., est actuellement réhabilité.

5.2.4 Hydrographie

La zone d'étude est localisée en milieu côtier et se situe à l'intérieur de la limite naturelle des hautes eaux pour des crues de récurrence de deux ans, telle que définie par le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) en 2014. Outre la présence du barachois de Paspébiac et de la baie des Chaleurs à proximité du site d'intervention, il n'y a pas de cours d'eau ou de plan d'eau dans ce secteur. L'apport en eau douce dans le barachois de Paspébiac est très limité, aucun cours d'eau d'importance ne l'alimentant. Deux rigoles situées de part et d'autre de la route du Quai ainsi que l'eau de ruissellement constituent les sources d'apport en eau douce dans le barachois.

5.2.4.1 Eaux souterraines

Les données relevées à partir de l'échantillonnage des puits d'observation installés lors d'une caractérisation du site (Inspec-Sol, 2005) indiquent que l'eau souterraine est présente à une profondeur variant entre 0,4 m dans la partie nord-est et 2,5 m dans la partie ouest. L'écoulement de l'eau souterraine s'effectue vers le nord-est (barachois de Paspébiac) dans la partie nord du site, et vers le sud-ouest dans la partie plus au sud.

Selon le Système d'information hydrogéologique (SIH) du MDDELCC, aucun puits n'est présent dans un rayon de 1 km de la zone à l'étude. Les informations relevées indiquent qu'il est peu probable qu'un système aquifère de classe II soit exploité pour l'alimentation en eau potable dans ce secteur en raison de la proximité de la baie des Chaleurs (environnement salin) (Mission Environnement, 2001).

En ce qui concerne la qualité des eaux souterraines, un échantillonnage réalisé en 2009 par Inspec-Sol (2010) a démontré que les concentrations en hydrocarbures C₁₀-C₅₀, en HAP et en HAM étaient largement inférieures aux critères de *résurgence dans les eaux de surface ou d'infiltration dans les égouts* du MDDELCC ainsi qu'aux seuils d'alerte correspondants.

5.2.5 Courants et marées

Le secteur de Paspébiac est soumis à une marée de type semi-diurne, soit deux hautes mers et deux basses mers par jour lunaire. Les évaluations faites par le Centre d'expertise hydrique du Québec indiquent que l'amplitude de la marée devrait être considérée comme étant plus importante que 1,4 m (géodésique) pour la détermination de la ligne naturelle des hautes eaux (LNHE). En effet, sur la base des informations disponibles, le CEHQ estime qu'une cote géodésique de 2,25 m devrait être utilisée pour l'établissement de la LNHE.

Dans la baie des Chaleurs, les courants de marée sont plutôt réguliers et leur vitesse atteint rarement 1,0 nœud, mais plus au large, ils sont plus importants en force et plus capricieux en ce qui a trait à leur direction.

5.2.6 Dynamique hydrosédimentaire

Des documents ont été consultés afin de décrire la dynamique dans le secteur du barachois de Paspébiac, ce dernier étant limitrophe à la propriété étudiée. Une étude datant de 1990 (Jacquaz *et al.*, 1990) faisait état d'une grande variabilité dans la morphologie et la position des passes du barachois de Paspébiac.

Il apparaît que le barachois de Paspébiac semble marquer un point d'inversion majeur dans la dynamique hydrosédimentaire de la côte gaspésienne entre New Richmond et Port-Daniel. Les dérives principales

convergent toutes vers le barachois de Paspébiac, ce qui a contribué en partie à sa formation, mais surtout à sa forme en triangle. La principale source sédimentaire du barachois est sous-marine, non renouvelable et quasi complètement épuisée; il s'agit d'un ancien dépôt deltaïque érodé en surface par les vagues.

Une analyse de la dynamique côtière effectuée par l'UQAR au cours des dernières années indique que les bâtiments de services du camping de Paspébiac-sur-Mer ainsi qu'une partie du chemin d'accès menant à la pointe seraient exposés à l'érosion à court, à moyen et à long terme. Les autres infrastructures présentes dans ce secteur, comme le Site historique du Banc-de-Pêche-de-Paspébiac, les installations portuaires et l'actuelle usine de transformation des produits de la mer seraient épargnées par le problème d'érosion d'ici 2100, et ce, même si aucune intervention de protection n'y est faite. Le terrain sur lequel la nouvelle usine et ses infrastructures connexes seront aménagées serait également moins exposé au phénomène d'érosion que le secteur du camping, par exemple.

5.3 MILIEU BIOLOGIQUE

Les composantes du milieu biologique susceptibles d'être touchées par la réalisation du Projet et ayant été décrites sont les suivantes :

- Les milieux humides;
- La végétation;
- Les oiseaux;
- Les mammifères terrestres;
- Les amphibiens et les reptiles;
- La faune ichthyenne.

5.3.1 Milieux humides

Le barachois de Paspébiac, qui est limitrophe à la zone d'intervention, est bordé au nord par un talus de mort-terrain et au sud par deux flèches sableuses, dont l'une (à l'est) est percée d'une passe très étroite d'une largeur de 7 m et d'une profondeur moyenne de 1,1 m à marée haute. Cette passe apparaît comme instable; elle se ferme ou change de position lors de fortes tempêtes. Ce marais est entaillé d'une multitude de canaux peu profonds, de marelles et de bassins plus ou moins développés et est dominé par la spartine étalée, espèce caractéristique de l'étage supérieur des marais salés. La présence d'étendues d'herbages de potentilles ansérines, de glaux maritimes ainsi que de joncs de Gérard caractérise le site. La végétation des cordons littoraux est relativement développée, l'espèce dominante étant l'élyme des sables. La zone infralittorale se limite à un chenal plus ou moins large et est dépourvue de toute végétation.

Selon les bases de données cartographiques disponibles et répertoriant les milieux humides (BDTQ, Canards Illimités Canada et MDDELCC), le site d'intervention se situerait hors de milieux humides. Aucune intervention n'est prévue à moins de 10 m de la ligne naturelle des hautes eaux qui a été délimitée.

5.3.2 Végétation

Deux grands types de végétation ont été identifiés dans la zone d'étude en 2006 (CJB Environnement), soit une végétation associée aux milieux humides et une végétation plutôt liée aux milieux terrestres. Aucune strate arbustive ou forestière n'est présente dans la zone d'étude.

La propriété est largement dominée par des espèces typiques des champs et des milieux ouverts. Les espèces identifiées sont les suivantes : tanaïse vulgaire, verge d'or du Canada, aster sp., onagre sp. et trèfle sp. Les observations faites sur le terrain en 2014 par Activa Environnement permettent de confirmer qu'une partie importante du site d'intervention présente un environnement de type ouvert ou de champs, avec une végétation commune et propre à ce type de milieu.

Les espèces végétales indicatrices de milieux humides ayant été identifiées sont le jonc de Gérard et la potentille ansérine. Des colonies d'élymes des sables ont aussi été relevées lors de ces inventaires. Cette espèce végétale, considérée comme une espèce plutôt terrestre, peut servir d'indicateur pour localiser la limite entre les milieux aquatiques et terrestres.

5.3.2.1 *Espèces floristiques à statut particulier*

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) n'a répertorié aucune occurrence d'espèces de plantes à statut particulier à l'intérieur de la zone d'intervention du Projet (CDPNQ, 2014). Une seule occurrence est mentionnée dans le document fourni par le CDPNQ, soit le botrychium linéaire (*botrychium lineare*). L'occurrence relevée se trouverait potentiellement sur une plage graveleuse à proximité du phare de Paspébiac et non loin du camping.

Le rapport de caractérisation biologique du site préparé en 2006 par CJB Environnement ainsi que les autres sources d'information consultées ne font également pas mention de la présence d'espèces floristiques à statut précaire dans le secteur étudié.

5.3.3 Oiseaux

Les informations et les données concernant la faune aviaire présentées dans le cadre de l'étude d'impact proviennent essentiellement de l'étude des populations d'oiseaux du Québec gérée par le Regroupement Québec Oiseaux. La présence du barachois représente un intérêt important pour la faune aviaire, ce qui fait en sorte qu'il y a une grande abondance et une grande diversité d'oiseaux dans ce secteur. La présence du marais constitue un site de halte de migration d'importance pour de nombreux oiseaux.

Au cours des 15 dernières années, ce sont 160 espèces d'oiseaux différentes qui ont été observées à un moment ou à un autre dans ce secteur. La sauvagine et les oiseaux aquatiques dominent, avec la moitié des espèces qui ont été identifiées (80 espèces) et un peu plus de 80 % des individus recensés au cours de ces années.

Quelques rapaces fréquentent le secteur, les espèces les plus souvent dénombrées sont le busard Saint-Martin, le faucon émerillon et la crécerelle d'Amérique.

En ce qui a trait à la sauvagine et aux oiseaux aquatiques, les espèces dominantes sont la sterne pierregarin, le fou de Bassan, le goéland argenté, le cormoran à aigrettes et le harle huppé.

Finalement, plusieurs espèces d'oiseaux de milieux terrestres ont aussi déjà été inventoriées sur le site ou dans les environs de la localité de Paspébiac. Trois espèces se démarquent pour ce qui est des observations faites : il s'agit du jaseur boréal, de l'étourneau sansonnet et de l'alouette hausse-col.

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac
Unipêche M.D.M. Itée

En ce qui concerne la nidification, Tremblay (2002) indique qu'une partie du cordon littoral situé à l'est et une partie du marais localisé plus au nord seraient considérées comme des lieux abritant une colonie d'oiseaux et où des activités de nidification ont déjà eu lieu. Lors des travaux de terrain effectués en 2002, aucun nid n'y a été repéré. Il a été mentionné dans ce rapport que les changements de la position et de la structure de la flèche littorale faisaient en sorte que les oiseaux évitaient actuellement ce secteur pour la nidification. La présence d'une importante colonie nicheuse de sternes pierregarins dans le barachois de Paspébiac a aussi été signalée dans la documentation consultée (Tremblay, 2002).

ESPÈCES D'OISEAUX À STATUT PARTICULIER

Parmi les oiseaux déjà recensés dans le secteur du barachois de Paspébiac, 14 espèces ont un statut particulier de protection au point de vue légal. Parmi celles-ci, 10 espèces d'oiseaux identifiées sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables par le MDDELCC, ou ont un statut d'espèce candidate pour une évaluation de leur situation, qui semble préoccupante.

5.3.4 Mammifères terrestres

Les informations concernant la présence des mammifères terrestres dans la zone d'étude ont été obtenues à partir de diverses sources de données. L'utilisation des marais maritimes et des milieux côtiers par la faune terrestre est toutefois peu documentée.

5.3.4.1 Grande faune

On désigne généralement par l'expression *grande faune* les mammifères terrestres de grande taille. Au Québec, ces espèces sont prisées tant pour leur prélèvement par les chasseurs que pour leur observation par les amateurs de plein air.

Le secteur d'intervention n'étant pas situé dans un environnement forestier, il ne présente pas vraiment d'intérêt pour la grande faune. Cependant, il semble que ce secteur puisse être visité occasionnellement par des mammifères de grande taille. À ce titre, mentionnons que l'observation de pistes de cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*) a déjà été relevée dans le barachois de Paspébiac (Tremblay, 2002).

5.3.4.2 Micromammifères

Les écosystèmes comme le barachois de Paspébiac semblent être d'un grand intérêt pour les plus petits mammifères. Les parties supérieures des herbaçales, où la végétation est haute et dense, offrent notamment un bon couvert de protection. L'abondante végétation et la productivité en insectes en font des garde-manger bien fournis, tant pour les espèces insectivores ou omnivores que pour les herbivores.

Parmi les 23 espèces de micromammifères trouvées dans la province, 18 seraient présentes en Gaspésie. Cinq espèces de micromammifères ont été identifiées comme pouvant être présentes dans le secteur. Il s'agit d'espèces plutôt communes et aucune d'entre elles ne possède de statut de protection particulier. Selon les données recueillies auprès du CDPNQ, aucune espèce de micromammifères à statut précaire n'a été recensée.

5.3.4.3 Amphibiens et reptiles

Les observations liées à l'herpétofaune sont compilées pour l'ensemble du Québec par la Société d'histoire naturelle de la Vallée du Saint-Laurent, à l'intérieur de l'Association des aménagistes régionaux

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac
Unipêche M.D.M. Itée

du Québec (AARQ). Une recherche effectuée dans un rayon d'influence de 20 km en périphérie de la zone d'étude a permis de relever un total de neuf espèces. Parmi les espèces fréquentant potentiellement le secteur d'étude, aucune n'a de statut de protection particulier.

5.3.4.4 Faune ichthyenne

De façon générale, les barachois sont des milieux où se côtoient surtout des espèces de poissons de petite taille et fourragères. Les épinoches, espèces très tolérantes à de fortes variations de salinité, et le choquemort composent généralement une importante proportion de la faune ichthyenne des barachois.

Dans le barachois de Paspébiac, neuf espèces de poissons ont déjà été recensées (Jacquaz *et al.*, 1990). Outre la présence de cinq espèces de poissons fourragères, on y a déjà inventorié l'anguille d'Amérique, la morue franche, la plie lisse et la plie rouge.

Selon le COSEPAC, l'anguille d'Amérique est une espèce de poissons menacée. Au Québec, elle fait partie de la liste des espèces de la faune susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. La population nord-laurentienne de morue franche fait aussi partie de cette liste. Cependant, la population de morue franche de la Gaspésie n'est pas incluse dans le territoire visé pour la protection de l'espèce.

5.3.4.5 Habitats fauniques légaux

Selon le Registre des aires protégées au Québec, diffusé par le MDDELCC sur son site Internet, le secteur côtier qui s'étend de la pointe du barachois de Paspébiac jusqu'au barachois de Bonaventure, situé plus à l'ouest, possède le statut d'aire de concentration d'oiseaux aquatiques de catégorie IV. Cette catégorie se distingue des autres par la nécessité d'une intervention active afin d'assurer la conservation des habitats et des espèces. L'intervention visée ne doit pas altérer l'état naturel original, particulièrement lorsque cette intervention favorise des espèces particulières ou un habitat.

5.4 MILIEU HUMAIN

Les composantes du milieu humain susceptibles d'être touchées par le Projet durant les différentes étapes du Projet sont les suivantes :

- Le contexte socio-économique;
- L'utilisation du territoire et les infrastructures;
- Le patrimoine archéologique et les sites d'intérêt historique et culturel;
- Les communautés autochtones;
- La qualité de vie;
- Le paysage.

5.4.1 Contexte socio-économique

La MRC de Bonaventure est située dans l'est du Québec et fait partie de la région administrative Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (région 11). Le territoire de la MRC de Bonaventure regroupe 13 municipalités et occupe une superficie de 4 456,57 km² sur une largeur d'un peu moins de 90 km le long du littoral de la baie des Chaleurs. Le territoire de la ville de Paspébiac s'étend quant à lui sur une superficie de 94,54 km².

5.4.1.1 Population

Selon les données fournies par le Bureau de la statistique du Québec sur son site Internet, en 2014, la population de la MRC de Bonaventure se chiffrait à 17 789 personnes. À elles seules, les villes de New Richmond, de Bonaventure et de Paspébiac composent 53 % de l'ensemble de cette population.

La densité de la population de Paspébiac est de 33,8 personnes/km², ce qui est relativement faible comparativement aux villes plus peuplées du Québec. Cette densité s'avère cependant être l'une des plus importantes des municipalités situées dans la MRC de Bonaventure.

5.4.1.2 Activités socio-économiques

L'exploitation des ressources de la mer, qui a longtemps été la première activité économique d'importance sur le territoire, a été graduellement remplacée par l'exploitation des ressources forestières et agricoles. Traditionnellement, l'économie de la MRC de Bonaventure reposait sur les activités du secteur primaire, mais comme pour l'ensemble du Québec, le secteur tertiaire a connu une importante hausse depuis le milieu des années 1970. La région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ainsi que la MRC de Bonaventure présentent plus de personnes travaillant moins de 49 semaines par année que l'ensemble du Québec (Emploi Québec, 2009). Le caractère saisonnier des emplois dans la région peut expliquer ce fait. Selon les données du recensement de 2006 de Statistique Canada (disponibles sur le site Internet de l'organisme), le taux de chômage pour la localité de Paspébiac se situait à 20 %.

La MRC de Bonaventure, tout comme le reste de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, se distingue de l'ensemble du Québec par une plus forte proportion de la population active expérimentée dans le groupe de professions du secteur primaire (8 %) et dans celui des métiers, du transport et de la machinerie (19 %) (Emploi Québec, 2009). L'usine de pêche d'Unipêche M.D.M. Itée représente l'un des principaux employeurs de la région de la Baie-des-Chaleurs en contribuant au maintien de 265 emplois saisonniers et de 10 emplois à l'année. Plusieurs emplois indirects sont aussi associés aux activités de l'usine.

5.4.2 Tenure et affectations du territoire

Le site à l'étude se trouve entièrement en terres privées. Le site où les travaux de construction sont prévus est localisé dans une zone de catégorie industrielle. Les usages prévus en ce qui concerne le Projet qui sera réalisé sont donc conformes au zonage municipal. Dans ce même secteur, on trouve également des portions vouées à la conservation (barachois de Paspébiac) et aux loisirs extensifs. Dans son schéma d'aménagement révisé en 2008, le Conseil de la MRC de Bonaventure a établi des territoires pour lesquels il reconnaît un intérêt historique ou culturel, naturel et écologique. Selon le schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure, le secteur en bord de mer de la ville de Paspébiac représente un territoire naturel d'intérêt. Toujours selon le schéma d'aménagement de la MRC, l'ensemble des bâtiments répartis sur le Site historique du Banc-de-Pêche-de-Paspébiac représente également un intérêt patrimonial. L'ensemble résidentiel qui surplombe le banc de pêche et qui est composé d'un boisé et de maisons d'inspiration victorienne fait également partie de cet ensemble.

5.4.3 Utilisation du territoire et infrastructures

Le secteur où le Projet sera réalisé est actuellement utilisé pour la tenue d'activités de nature industrielle ainsi que pour des fins récréotouristiques. Selon la Ville de Paspébiac, il semble que le Site historique du Banc-de-Pêche-de-Paspébiac accueille annuellement entre 15 000 et 20 000 personnes.

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac
Unipêche M.D.M. Itée

Quelques routes secondaires et chemins d'accès se trouvent dans ce secteur. La surface de roulement est principalement constituée de terre battue. À partir de la route 132 (boul. Gérard-D.-Levesque), l'accès au secteur se fait par la 3^e Rue.

Aucune résidence ou habitation n'est érigée à proximité du site d'intervention. Les maisons les plus près du site d'intervention sont localisées le long de l'avenue Robin. Les activités industrielles en cours dans le secteur sont reliées à la présence de l'usine de transformation de produits de la mer opérée par Unipêche M.D.M. Itée ainsi qu'aux installations portuaires appartenant à Transports Canada.

En ce qui a trait aux installations et aux infrastructures en place et vouées à des fins récréotouristiques, notons la présence du camping municipal de Paspébiac, situé sur la pointe, un peu plus au sud. Outre les installations portuaires, on trouve également une marina, qui est équipée de 50 pontons en aluminium pouvant accueillir de très gros voiliers.

Finalement, un peu plus à l'ouest de la propriété où le Projet est prévu, il y a le Site historique du Banc-de-Pêche-de-Paspébiac, qui est classé comme site patrimonial par le ministère de la Culture et des Communications du Québec et comme lieu historique national du Canada par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Le secteur touché par le Projet est desservi par le réseau d'aqueduc municipal de Paspébiac. Toutefois, cette portion du territoire ne peut actuellement pas compter sur les services municipaux de récolte et de traitement des eaux usées. Des systèmes de traitement des eaux usées isolés sont donc en place afin de pourvoir aux besoins des infrastructures. Rappelons de nouveau ici que le Projet prévoit le prolongement du réseau d'égout municipal dans ce secteur par la Ville de Paspébiac.

5.4.4 Archéologie et sites d'intérêt historique et culturel

L'occupation humaine préhistorique et historique ainsi que la présence de sites archéologiques connus définissent la base du potentiel archéologique d'une zone d'étude donnée. Couplé aux données existantes, comme des études pédologiques, des cartes aériennes, des archives ou d'autres documents d'importance pour le territoire, le tout constitue le patrimoine archéologique d'un secteur donné.

Une étude de potentiel archéologique spécifique au Projet a été réalisée dans le cadre de la présente étude d'impact. De nombreux inventaires se sont déroulés sur le Banc-de-Pêche-de-Paspébiac au cours des années compte tenu de son utilisation historique. Ces inventaires ont permis de repérer soit des vestiges associés à l'établissement de pêche, soit des artefacts représentatifs des principales phases d'occupation. Cela étant dit, le fait que la majorité des bâtiments du Banc-de-Pêche-de-Paspébiac aient été construits sur pilotis et que cet établissement ait été réaménagé à quelques reprises fait en sorte qu'il est parfois difficile d'associer les artefacts à des vestiges d'un bâtiment précis.

À la suite de l'analyse effectuée, il apparaît que la majeure partie du terrain touché par le Projet ne présente pas de potentiel archéologique. Il importe cependant de considérer la possibilité qu'une partie des vestiges des bâtiments incendiés en 1964 aient été déposés dans le talus au nord de la route. Une bande d'environ 20 à 30 m à partir de la route présente ainsi un potentiel. Au nord-ouest, cette bande est large d'environ 50 m afin de tenir compte de la pointe. Au nord de cette lisière, le potentiel apparaît faible puisque le terrain était humide à l'origine et qu'il a été remblayé depuis.

Le Banc-de-Pêche-de-Paspébiac a été classé comme site historique par le gouvernement du Québec en 1981. Le site à l'étude se situe hors des limites de ces sites classés.

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac
Unipêche M.D.M. Itée

5.4.5 Communautés autochtones

La communauté autochtone la plus près de Paspébiac est celle de Gesgapegiag, qui se situe à un peu plus d'une soixantaine de kilomètres vers l'ouest. Il y a une dizaine d'entreprises sur le territoire de la réserve de Gesgapegiag et les activités économiques sont concentrées dans les secteurs de l'art et de l'artisanat, des pêcheries, de la foresterie, de la construction, des pourvoiries et du tourisme.

5.4.6 Climat sonore

À l'instar de ceux des localités de la région gaspésienne, les citoyens de Paspébiac jouissent d'une qualité de vie supérieure à celle dans les grands centres. Outre la circulation routière et les activités maritimes au quai, aucune autre activité n'altère la quiétude (climat sonore) des résidents de la localité.

5.4.7 Paysage

Le site d'intervention, situé en bord de mer, offre un paysage maritime d'intérêt. Ce secteur renferme déjà des infrastructures à caractère industriel, récréatif et historique.

6. ACCEPTABILITÉ SOCIALE ET PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Unipêche M.D.M. Itée accorde une importance particulière aux relations avec les communautés touchées par l'implantation et la mise en activité de l'ensemble de ses usines. Le présent Projet est déjà bien connu des autorités municipales et des intervenants économiques de la région, qui, sans conteste, sont favorables à l'implantation de la nouvelle usine de transformation des produits de la mer à Paspébiac.

Aucun commentaire négatif ni aucune préoccupation n'ont été soumis à l'Initiateur du Projet (Unipêche M.D.M. Itée) depuis que les démarches entourant le développement du Projet ont été amorcées il y a déjà quelques années. Plusieurs des travailleurs de l'usine résident à Paspébiac, et ces derniers attendent avec impatience de pouvoir travailler dans un environnement modernisé et mieux adapté aux besoins de l'industrie.

Afin de mettre au jour d'éventuelles appréhensions de la population et d'autres intervenants du milieu par rapport au Projet, l'Initiateur a procédé à la tenue d'une rencontre publique d'information le 22 février 2016 au Centre culturel de Paspébiac. Au total, ce sont 62 personnes qui ont répondu à l'appel lancé par l'Initiateur et celles-ci provenaient principalement de Paspébiac. Aucun commentaire négatif ni aucune préoccupation quant à la réalisation du Projet sur le site visé n'ont été soulevés lors des échanges tenus.

7. ÉVALUATION DES IMPACTS

Afin de pouvoir évaluer les impacts du Projet sur l'environnement, les sources potentielles d'impact associées aux travaux et aux activités du Projet ont été identifiées et sont présentées au tableau 1.

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac
Unipêche M.D.M. Ltée

Tableau 1. Activités du Projet et sources d'impact associées

Activités	Phase du Projet	Sources d'impact
Décapage sur la propriété	Construction	Enlèvement des couches de sols superficielles pour préparer le terrain à la construction des infrastructures : utilisation de machinerie lourde et transport des matériaux excavés Augmentation de la circulation dans le secteur Déversements accidentels de carburant ou de lubrifiant
Travaux de remblayage, de nivelage et de compactage	Construction	Dépôt et nivelage du matériau de remblai : utilisation de machinerie lourde et transport du matériau de remblai Augmentation de la circulation dans le secteur Déversements accidentels de carburant ou de lubrifiant
Construction de l'usine et d'autres aménagements connexes	Construction	Aménagement d'une dalle de béton : transport par bétonnière (fabrication à l'extérieur du site) Activités de construction du bâtiment (usine) : présence d'ouvriers et utilisation de machinerie et d'équipements lourds Mise en place des conduites en alimentation en eau et des rejets en mer : utilisation de machinerie lourde Émission de rebuts et de déchets de construction Augmentation de la circulation dans le secteur Déversements accidentels de carburant ou de lubrifiant

Les impacts environnementaux du Projet ont été analysés en fonction des travaux projetés et en regard de différentes composantes physiques, biologiques et humaines touchées. Ces éléments sont des composantes valorisées ou des ressources de ces milieux, en ce sens que l'impact qu'ils peuvent subir sera considéré comme positif ou négatif.

7.1.1 Qualité de l'air

Les activités liées à la construction de la nouvelle usine pourraient entraîner des modifications temporaires de la qualité de l'air par l'émission de

- poussières provenant des travaux de remblayage, de nivelage et de terrassement et du camionnage sur les routes;
- gaz et poussières émanant des moteurs à combustion des véhicules lourds, de la machinerie et des équipements.

L'utilisation de machinerie lourde et le camionnage associé à la construction fluctueront en fonction du niveau d'activité du chantier. Les émissions risquent d'être plus importantes lors des travaux de préparation du site.

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac
Unipêche M.D.M. Itée

Le déplacement des équipements lourds reliés au bétonnage et à la livraison des matériaux de construction sera aussi une source d'émissions de contaminants dans l'air.

Bien que ces effets soient locaux et qu'ils nuiront tout au plus aux environs immédiats du site de construction, des mesures de contrôle seront mises en place pour réduire les nuisances liées aux possibles émissions de poussières :

- La limitation de la vitesse de circulation des camions;
- L'application d'abat-poussières sur les surfaces dénudées par temps sec et venteux, le cas échéant;
- L'utilisation de bâches (ou d'autres mesures de confinement) sur les chargements de matériaux en vrac;
- La réparation ou le réglage des véhicules, de la machinerie lourde et des équipements produisant des émissions excessives, visibles à l'échappement.

Une **valeur forte** est attribuée à la qualité de l'air puisque celle-ci joue un rôle important dans le maintien de la santé environnementale et de la diversité écologique. L'**intensité** appréhendée de l'impact est évaluée comme **faible** compte tenu de l'ampleur des travaux à effectuer. En tenant compte d'une **étendue ponctuelle**, d'une **durée courte** et de l'application de mesures de contrôle de l'émission des poussières, l'**importance** de l'impact du Projet sur la qualité de l'air est évaluée à **faible**.

7.1.2 [Qualité des sols et qualité des eaux](#)

Les activités associées aux travaux de préparation du site et à la construction des infrastructures pourraient entraîner des modifications de la qualité des sols et des eaux (de surface et souterraines).

La propriété visée par les travaux est actuellement considérée comme étant un terrain réhabilité par le MDDELCC. Les sols formant le substrat sur lequel doit être disposé le matériau de remblai et où le bâtiment doit être construit sont jugés conformes aux travaux projetés et à l'usage souhaité. Également, un échantillonnage des eaux souterraines réalisé en 2009 par Inspec-Sol (2010) a démontré que les concentrations en hydrocarbures C₁₀-C₅₀, en HAP et en HAM étaient largement inférieures aux critères de *résurgence dans les eaux de surface ou d'infiltration dans les égouts* du MDDELCC ainsi qu'aux seuils d'alerte correspondants.

Même si les travaux seront réalisés en milieu hydrique, aucune intervention n'est prévue dans un cours d'eau ou un plan d'eau. Aucun système de captage d'eaux souterraines n'est situé à moins de 1 km des lieux du Projet. Une bande de protection de 10 m sera par ailleurs maintenue en deçà de la ligne naturelle des hautes eaux établie selon la méthode botanique.

Le matériau de remblai utilisé dans le cadre du Projet sera conforme aux exigences et ne viendra pas altérer la qualité des sols et des eaux sur le site.

Lors des travaux de préparation du site, des déversements accidentels de matières contaminantes peuvent entraîner une dégradation de la qualité des eaux de surface, des sols et des eaux souterraines. Ces déversements peuvent provenir des camions, des équipements ou de la machinerie en mauvais état ou lors des activités suivantes :

- Le ravitaillement ou l'entretien;
- La manutention ou l'entreposage des hydrocarbures ou d'autres matières dangereuses;

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac
Unipêche M.D.M. Itée

- Les débordements des eaux sanitaires.

Les moyens et les mesures déployés et décrits ci-après permettront de préserver la qualité des sols et des eaux. Ces moyens prendront la forme de procédures ou de plans de gestion préventifs des activités susceptibles de générer une contamination :

- Travail lors de conditions climatiques favorables : pour éviter le lessivage des matériaux et des sédiments, les travaux de préparation du terrain seront effectués hors des périodes de fortes pluies;
- Propreté sur le chantier : un nettoyage régulier des aires de travaux et des autres emplacements sera effectué de manière à débarrasser ces lieux de tout déchet ou décombre provenant des travaux et de toute installation temporaire devenue inutile;
- Vérification des équipements : cette vérification permettra de s'assurer du bon fonctionnement de tous les équipements afin d'éviter toute fuite de carburant, d'huile ou de graisse;
- Gestion des carburants et des équipements pétroliers : la gestion adéquate des hydrocarbures nécessaires pour le chauffage des installations temporaires, mais aussi requis pour le ravitaillement des véhicules, des équipements et de la machinerie devra être conforme aux exigences réglementaires;
- Entretien et nettoyage de la machinerie : l'entretien et le nettoyage de la machinerie, son ravitaillement en carburant ainsi que la vérification de la mécanique devront être effectués dans des endroits stables et sécuritaires, à plus de 60 m de toute étendue d'eau ou de milieux humides;
- Gestion des produits dangereux et des matières résiduelles dangereuses : pour ce qui est des produits dangereux, ils devront être transportés conformément au *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses* et être utilisés et entreposés selon le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). En ce qui concerne les matières résiduelles dangereuses, des aires d'entreposage temporaires sécuritaires, permettant la consolidation (p. ex. mise en baril), seront aménagées pour donner la possibilité aux entrepreneurs d'en finaliser l'emballage et l'étiquetage avant leur expédition vers des sites autorisés;
- Gestion des résidus de bétonnage : les résidus de béton provenant potentiellement d'une vidange finale des bétonnières ou des pompes à béton seront recueillis dans des contenants étanches ou pourraient être recyclés pour faire des butoirs ou des bordures;
- Plan de prévention et de réponse aux urgences : en ce qui concerne les déversements, un plan de prévention et de réponse aux urgences, couvrant les incidents tels les déversements, sera aussi mis en œuvre pour toute la durée du chantier. Les mesures d'intervention en cas d'urgence permettront de déployer rapidement les effectifs et les matériaux afin de limiter les dégâts. Les matériaux et les sols contaminés par les déversements seront disposés selon la réglementation en vigueur;
- Gestion des eaux sanitaires : des toilettes chimiques portables seront aussi installées à des endroits stratégiques du chantier. Leur vidange et leur entretien seront effectués par une firme spécialisée.

Une **valeur environnementale forte** est accordée à la qualité des sols et des eaux. À moins de déversements accidentels ou d'accidents environnementaux, les sols et les eaux ne seront pas touchés par les travaux. L'application des mesures d'atténuation prévues permettra de limiter les risques de déversements accidentels ou d'accidents environnementaux. Aucun impact n'est donc anticipé sur ces composantes.

7.1.3 Milieux humides

Étant donné leur importance reconnue, l'évitement des milieux humides est un critère qui a été considéré pour la planification de l'implantation des nouvelles installations de l'usine de transformation des produits de la mer. Les milieux humides présentent un intérêt majeur en raison de leur rôle écosystémique et ils font d'ailleurs l'objet de mesures de protection légales.

Selon les bases de données cartographiques disponibles et répertoriant les milieux humides au Québec (BDTQ, Canards Illimités Canada et MDDELCC), la propriété visée par le Projet se situe hors de milieux humides. Des travaux sur le site ont permis de délimiter la ligne naturelle des hautes eaux (LNHE) de la propriété, et ce, selon la méthode botanique experte telle que proposée par le MDDELCC. Aucune intervention n'est prévue à moins de 10 m de la ligne naturelle des hautes eaux établie.

Étant donné qu'aucun empiètement n'est prévu sur un quelconque milieu humide, aucun impact n'est prévu et aucune mesure d'atténuation particulière n'est requise.

7.1.4 Végétation

La principale source d'impact sur la végétation terrestre lors de la phase de construction est la préparation du site nécessaire pour l'implantation de l'usine et des aménagements connexes. Aucun déboisement n'est requis dans le cadre du Projet. La végétation sera éliminée par des travaux de décapage. Il en résultera une perte maximale d'environ 1,22 ha de couvert végétal typique de milieux ouverts et de champs. Aucune espèce végétale à statut précaire n'a été répertoriée sur le site et ne serait touchée par les travaux.

La présence des installations sur la propriété et la vocation des lieux empêcheront une reprise de végétation indigène.

Une **faible valeur environnementale** est accordée à la végétation terrestre qui sera éliminée par les travaux, et ce, étant donné qu'il s'agit de plantes communes et typiques de champs et de milieux ouverts. Aucun arbre ni arbuste ne sont présents sur le site. La végétation terrestre subira une perturbation d'**intensité moyenne**, le retrait prévu du couvert végétal ne compromettra pas la pérennité de cette composante environnementale pour le secteur, mais sera irréversible sur le site. L'**étendue ponctuelle** et la **longue durée** de l'impact font en sorte que le retrait de la végétation terrestre sur le terrain de l'usine constitue un impact environnemental d'une **importance moyenne** en phase de construction.

7.1.5 Faune et habitats

7.1.5.1 *Faune terrestre*

L'analyse de l'impact du projet sur la composante « faune terrestre » comprend les mammifères terrestres, les amphibiens et les reptiles.

Le décapage, le remblayage, le nivellement et le compactage du site d'implantation de la nouvelle usine occasionneront la destruction d'un couvert végétal existant et par conséquent la perte d'habitats potentiels pour la faune terrestre. Aucun déboisement ne sera effectué en l'absence d'arbres et d'arbustes sur la propriété. Les bruits en provenance du site lors des travaux de construction pourraient également déranger la faune aux alentours.

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac
Unipêche M.D.M. Itée

Une **faible valeur environnementale** a été attribuée aux habitats fauniques terrestres potentiels qui seront touchés dans le cadre des travaux de préparation du site. Bien qu'ils présentent un intérêt pour certaines espèces communes de faune terrestre, leur conservation ou leur protection ne font pas l'objet d'une préoccupation particulière. De plus, les habitats qui seront touchés couvrent une faible superficie et on note l'absence d'un couvert végétal arborescent. La végétation y apparaît également comme peu diversifiée. Finalement, mentionnons qu'une partie de ce secteur est déjà utilisée et développée pour des fins d'activités industrielles et touristiques. Bien que l'enlèvement du couvert végétal occasionne une certaine perte d'habitats fauniques potentiels, cette perte ne compromet pas la présence de la faune terrestre dans ce secteur. Les effets appréhendés seront de **longue durée**. L'interaction entre l'**intensité (faible)**, l'**étendue (ponctuelle)** et la **durée (longue)** des impacts attendus confère un impact d'**importance faible** sur l'environnement en ce qui a trait à la perte d'habitats fauniques potentiels.

7.1.5.2 Oiseaux

Dans le secteur du barachois de Paspébiac, on note la présence d'une faune avienne diversifiée et nombreuse. Quatorze espèces d'oiseaux à statut particulier y ont par ailleurs déjà été recensées. Ce type de milieu représente généralement un habitat d'intérêt pour la faune avienne, notamment en ce qui concerne les aires de repos et d'alimentation.

La réalisation du Projet pourrait avoir un impact temporaire sur la faune avienne utilisant le site comme lieu de repos ou de rassemblement, et ce, en raison du dérangement occasionné par les travaux (bruits et présence humaine). Cependant, ce secteur est déjà l'hôte de plusieurs types d'activités humaines et la circulation y est assez importante, notamment en période estivale.

En l'absence de sites de nidification confirmés sur la propriété visée par le Projet, les travaux n'auront pas d'impact sur les aires de reproduction des oiseaux. Rappelons qu'il n'y a pas d'arbres ni d'arbustes sur le site et sur les terrains limitrophes et donc qu'aucun déboisement n'est requis.

Une **forte valeur environnementale** a été attribuée à la faune avienne compte tenu de la diversité et du nombre important d'espèces d'oiseaux présentes dans la zone d'étude. Aucune intervention de ce Projet ne viendra cependant altérer l'habitat de la faune avienne. Les oiseaux pourraient toutefois être dérangés temporairement par les activités de construction (machinerie et présence humaine). Rappelons cependant qu'une partie de ce secteur est déjà utilisée et développée pour des fins d'activités industrielles et touristiques. Les effets supplémentaires appréhendés sur la faune avienne proviendront de l'utilisation de la machinerie, utilisation qui sera toutefois de courte durée. L'interaction entre l'**intensité (moyenne)**, l'**étendue (ponctuelle)** et la **durée (courte)** des impacts attendus confère un **impact de faible importance** pour la faune avienne.

7.1.5.3 Faune ichthyenne

Même si le Projet est réalisé en milieu hydrique, aucun empiètement n'est prévu sur l'habitat du poisson. Toutes les interventions sont effectuées dans un milieu totalement exondé et caractérisé par la présence d'une végétation terrestre. Compte tenu de cette situation, aucun impact n'est appréhendé sur la faune ichthyenne et son habitat et par conséquent, aucune mesure n'est requise concernant cette composante.

7.1.6 Contexte socio-économique

La réalisation du Projet aura des retombées significativement positives pour Paspébiac et ses environs. Rappelons qu'un investissement de 28,4 M\$ est prévu pour l'implantation de la nouvelle usine. En période de construction, des travailleurs provenant de la localité et de la région seront embauchés. Des

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac
Unipêche M.D.M. Itée

achats de matériaux et d'équipements dans la région seront également effectués, ce qui sera bénéfique pour les commerces locaux.

Une **forte valeur** est allouée aux retombées économiques du Projet pour la période de construction. Le degré de perturbation est élevé avec pour résultante une **intensité forte**. L'**étendue** de l'impact est **régionale** avec une **courte durée**. Il en ressort que l'**importance** de l'impact économique du Projet en période de construction est qualifiée de **forte**.

Une fois que l'usine sera en activité, les effets économiques seront également positifs pour la région. En effet, la nouvelle usine implantée permettra d'accroître les activités industrielles de Unipêche M.D.M. Itée, d'ouvrir les marchés actuels et d'offrir des produits marins à valeur ajoutée. Rappelons cependant que la construction des nouvelles infrastructures ne créera pas de nouveaux emplois à proprement parler, mais qu'elle permettra plutôt de prolonger la durée de travail des employés saisonniers.

La mise en œuvre du Projet entraînera une augmentation des revenus totaux annuels pour la Ville de Paspébiac en taxes annuelles et pour les gouvernements du Québec et du Canada en impôts sur les salaires et en taxes.

La **valeur** donnée aux retombées économiques en phase d'activité est qualifiée de **grande** pour un degré de perturbation moyen, avec pour résultante une **forte intensité** de l'impact. Les impacts économiques en période d'exploitation seront de nature **régionale** et de **longue durée**, pour une **importance** de l'impact évaluée comme étant **forte**.

7.1.7 Utilisation du territoire et infrastructures en place

Le secteur du Banc-de-Pêche-de-Paspébiac est un lieu particulièrement fréquenté en période estivale, notamment par les touristes, les travailleurs de l'usine de transformation des produits de la mer ainsi que par les usagers des installations portuaires et de la marina. La principale source pouvant avoir un impact sur l'utilisation actuelle de ce territoire et sur les infrastructures en place sera la circulation routière générée lors des travaux de construction.

Une **valeur sociale moyenne** a été accordée à l'utilisation du territoire et aux infrastructures en place puisque cette composante suscite un certain intérêt ou peut devenir un sujet de préoccupation pour les usagers et ne pas faire l'objet d'un consensus.

L'impact sur les infrastructures publiques en période de construction se fera surtout sentir sur le réseau routier. L'**intensité** sera **moyenne** et se fera sentir sur une **courte durée** et sur une **étendue locale**. L'**importance** de l'impact sera **moyenne** durant la pointe des travaux (quelques mois), mais **faible** le reste du temps.

En période d'exploitation de l'usine, l'intensité de l'impact sur les infrastructures publiques, principalement lié au réseau routier, se fera sur une **étendue locale** et sur une **longue période**. Il en résulte une **importance faible de l'impact**.

Il est d'intérêt de souligner de nouveau ici que le secteur touché par le Projet n'est actuellement pas desservi par le réseau d'égout municipal. Des systèmes isolés de traitement des eaux usées sont donc en place afin de pourvoir aux besoins des infrastructures. Le Projet prévoit le prolongement du réseau d'égout municipal dans ce secteur, ce qui aura un effet positif sur l'environnement en améliorant les infrastructures publiques.

7.1.8 Patrimoine archéologique et sites d'intérêt historique et culturel

Une petite superficie de la zone d'intervention qui a été délimitée pour les besoins de la présente étude d'impact renfermerait un potentiel archéologique. La construction de l'usine ainsi que les aménagements connexes planifiés dans cette zone de potentiel archéologique pourraient ainsi avoir un impact sur le patrimoine archéologique du secteur.

Par ailleurs, l'archéologue responsable de l'analyse de potentiel archéologique indique que si les travaux prévus sont susceptibles d'empiéter sur cette zone et d'altérer les sols sous-jacents, il est recommandé de procéder à un inventaire archéologique préalable. Celui-ci prendrait la forme d'une supervision archéologique d'une excavation mécanique des aires de potentiel touchées par ce projet.

Toute intervention susceptible de modifier la nature des sols sous-jacents sera évitée dans la zone identifiée comme possédant un potentiel archéologique. Ainsi, aucune mesure particulière n'est requise en ce qui concerne cette composante. S'il s'avérait cependant nécessaire de réaliser des excavations dans les sols sous-jacents de la zone de potentiel archéologique identifiée, Unipêche M.D.M. Itée s'engage à réaliser un inventaire archéologique dans les portions de terrain non perturbées, et ce, avant d'entamer des travaux. Cet inventaire pourrait prendre la forme d'une supervision archéologique d'une excavation mécanique dans les aires de potentiel touchées par les interventions.

Également, si des éléments à caractère archéologique étaient découverts de manière fortuite lors des travaux de construction, le ministère de la Culture et des Communications du Québec en serait alors rapidement avisé, et ce, conformément à l'article 41 de la *Loi sur les biens culturels*.

Le patrimoine archéologique a une **forte valeur sociale**. Considérant que les travaux prévus n'auront pas d'impact sur les sols en place dans la zone de potentiel identifiée, l'**intensité** de l'impact sera **moyenne**. Avec une **étendue ponctuelle** et une **durée courte**, limitée à la période de construction, l'**importance** de l'impact sera **faible**.

Le projet n'aura pas d'impact sur les sites d'intérêt historique et culturel, le site d'intervention se situant hors de ces sites. Aucune mesure particulière n'est donc requise à cet égard.

7.1.9 Communautés autochtones

Étant donné que les travaux associés au Projet seront réalisés sur une petite superficie et sur une propriété perturbée et située dans un secteur utilisé depuis plusieurs années par différents organismes et entreprises, aucun effet de la réalisation du Projet n'est anticipé sur les activités ancestrales et traditionnelles des communautés autochtones de la région.

7.1.10 Climat sonore

Les activités susceptibles d'affecter temporairement la quiétude des citoyens et les usagers du site sont associées au bruit généré par l'utilisation de machinerie lourde et par le transport par camion. Toutefois, aucune résidence ne se situe à proximité du terrain sur lequel les travaux sont prévus. Les personnes fréquentant le Site historique du Banc-de-Pêche-de-Paspébiac et les usagers du quai et de la marina pourraient être dérangés temporairement par le bruit émis.

Le climat sonore a une **forte valeur sociale**. L'**intensité** appréhendée de l'impact du bruit associé aux travaux de construction est évaluée à **faible** compte tenu de l'ampleur des travaux à effectuer. En tenant compte d'une **étendue ponctuelle** et d'une **durée courte**, l'**importance** de l'impact du bruit généré par le chantier de construction est évaluée à **faible**. Afin de réduire l'impact du bruit, il est convenu que les

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac
Unipêche M.D.M. Itée

travaux seront effectués le jour seulement. Également, les camions et la machinerie affectés aux travaux feront l'objet d'une inspection régulière afin de s'assurer de leur bon état (systèmes d'échappement et de freinage) et afin de limiter le bruit.

Lors de la phase d'exploitation, le climat sonore demeurera le même que celui qui prévaut actuellement sur le site lorsque l'usine est en activité. Aucune augmentation des niveaux sonores n'est anticipée avec le fonctionnement des nouvelles installations. En fait, l'utilisation d'équipements plus modernes pourrait avoir un effet positif sur le climat sonore ambiant.

7.1.11 Paysage

Le site sur lequel sera érigée la nouvelle usine fait partie d'un secteur de bord de mer où se côtoient déjà plusieurs types d'infrastructures et dont les vocations vont du tourisme aux activités plus industrielles. Il faut toutefois souligner la présence de plusieurs bâtiments historiques (usine actuelle et bâtiments du Site historique du Banc-de-Pêche-de-Paspébiac).

Le secteur du Banc-de-Pêche-de-Paspébiac est positionné dans le bas d'une pente descendante prononcée, en direction sud à partir du boulevard Gérard-D.-Levesque (route 132). Ainsi, les automobilistes ne perçoivent que peu les installations érigées dans ce secteur. Compte tenu de l'historique de l'utilisation du site (ancien dépôt de réservoirs pétroliers) et du fait que le Projet consiste en la relocalisation de l'usine de transformation des produits de la mer à proximité du terrain actuellement utilisé, aucune analyse paysagère particulière n'a été menée. L'architecture du nouveau bâtiment qui sera érigé s'intégrera dans cet environnement maritime et historique et respectera les normes architecturales et d'urbanisme de la Ville de Paspébiac. Ces éléments seront vérifiés dans le cadre de la demande de permis de construction qui sera déposée auprès de la Ville.

Étant donné le point de vue sur la baie des Chaleurs et compte tenu de la présence du barchois, la **valeur** esthétique accordée à la composante « paysage » est **moyenne**. L'intensité appréhendée de l'impact est jugée comme étant **faible**, sa **durée, longue** et son **étendue, ponctuelle**. L'**importance** de l'impact du projet sur le paysage est évaluée comme étant **faible**.

Afin d'améliorer l'esthétique générale du bâtiment, l'Initiateur prévoit d'effectuer des aménagements paysagers adaptés à un environnement maritime près du nouveau bâtiment, et ce, afin de bonifier l'aspect visuel de l'usine.

7.2 EFFETS DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE PROJET

7.2.1 Changements climatiques

Sans pouvoir déterminer à l'avance et avec exactitude quels seront les effets des changements climatiques pendant la durée de vie du Projet, l'un des effets potentiels à court ou à moyen terme sera potentiellement l'augmentation de l'érosion côtière en raison du rehaussement du niveau de la mer et de l'amplification des vagues et des tempêtes. Le réchauffement des températures pourrait également amener une diminution de la période d'englacement assurant une protection des côtes durant l'hiver et ainsi accroître l'effet des tempêtes hivernales sur le littoral (Ouranos, 2004). Cette situation rejoint un phénomène planétaire selon lequel 70 % des plages, qui représentent un tiers du littoral mondial, sont en recul. La remontée des mers aurait aussi pour effet de submerger les basses terres le long de la côte, telles que les barchois et les flèches littorales, et pourrait réduire les marais côtiers.

Selon une analyse faite en 2015 par l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), les bâtiments de services du camping de Paspébiac-sur-Mer ainsi qu'une partie du chemin d'accès menant à la pointe

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac
Unipêche M.D.M. Itée

sont exposés à l'érosion à court, à moyen et à long terme, et ces infrastructures risquent d'être affectées lors de tempêtes violentes, comme ce fut le cas le 21 décembre 2010 alors que de forts vents jumelés à de grandes marées ont provoqué l'inondation du terrain de camping. Les autres infrastructures présentes dans ce secteur, comme le Site historique du Banc-de-Pêche-de-Paspébiac, les installations portuaires et l'actuelle usine de transformation des produits de la mer d'Unipêche M.D.M. Itée seraient moins touchées par ce problème d'érosion, du moins d'ici les 80 prochaines années. Le terrain sur lequel la nouvelle usine et ses infrastructures connexes seront aménagées serait également moins exposé au phénomène d'érosion que le secteur de la pointe et du camping, par exemple. Il faut souligner ici que le Projet prévoit le rehaussement de la propriété avec du matériel de remblai.

Selon un extrait d'une carte des zones de contrainte relative à l'érosion côtière pour le secteur visé et transmis par la Sécurité publique du Québec, la grande majorité de la propriété où sera implanté le Projet est située hors de la zone de contrainte identifiée par le ministère suite à son analyse. Le site de construction de l'usine comme tel n'est pas évalué comme étant la zone exposée à l'érosion côtière. La zone touche une bande de terrain longeant la rue du Banc qui servira en partie à l'aménagement des accès et des stationnements à l'usine.

Si des travaux de protection contre l'érosion étaient exécutés dans ce secteur, les risques d'éventuels problèmes liés à l'érosion pourraient par conséquent devenir moins importants. Aucune intervention de la sorte n'est toutefois prévue dans le cadre du Projet. Cependant, des travaux de réfection en cours au quai prévoient de renforcer un mur de béton sous-marin qui protège actuellement la terre ferme contre l'érosion. Ces travaux sont menés par Transports Canada.

7.2.2 Séismes

Dans l'est du Canada, les zones aux tremblements de terre de plus forte magnitude sont situées dans Charlevoix, le long du Saint-Laurent et sur les Grands Bancs de Terre-Neuve, au sud de cette province. Selon l'aléa séismique du Canada, la région de la Baie-des-Chaleurs est située dans une zone où les risques de mouvements de sol susceptibles de se produire durant un tremblement de terre sont de « relativement faibles à moyens ».

7.3 SYNTHÈSE DES IMPACTS RÉSIDUELS

L'analyse des impacts appréhendés sur les différentes composantes des milieux physique, biologique et humain ainsi que l'application de mesures d'atténuation permettent de constater que le Projet, dans son ensemble, n'engendrera que très peu d'impacts négatifs résiduels et que ceux-ci seront majoritairement de faible importance. Les paragraphes qui suivent présentent une synthèse des impacts résiduels liés à la mise en œuvre du Projet.

7.3.1 Milieu physique

Les activités de transport et de circulation lors des travaux de construction pourront générer le soulèvement de poussières dans l'air et nuire à la qualité de celle-ci. Des mesures d'atténuation courantes seront appliquées et elles comprendront des limitations quant à la vitesse de circulation vers le site de travail ainsi que l'utilisation d'abat-poussières (en période de sécheresse) pour limiter l'émission de particules fines dans l'air. La qualité des sols et des eaux pourrait être altérée si des mesures de protection ne sont pas prises. Ces moyens prendront notamment la forme de procédures ou de plans de gestion préventifs des activités susceptibles de générer une contamination des sols et des eaux. Également, il est prévu que les travaux de remblayage, de nivelage et de compactage seront exécutés en l'absence de fortes pluies pour éviter le lessivage des sédiments. Compte tenu des mesures qui seront appliquées, les impacts résiduels sur le milieu physique sont non importants. Aucun impact résiduel n'est

donc anticipé sur le milieu physique lors des activités entourant la construction de l'usine de transformation des produits de la mer.

7.3.2 Milieu biologique

Selon les bases de données cartographiques répertoriant les milieux humides au Québec, la propriété visée par les interventions se situe hors de milieux humides. Également, des travaux réalisés sur le site au cours des dernières années ont permis de délimiter la ligne naturelle des hautes eaux (LNHE) de la propriété, et ce, selon la méthode botanique experte telle que proposée par le MDDELCC. Aucune intervention n'est prévue à moins de 10 m de la ligne naturelle des hautes eaux qui a été établie.

Les travaux prévus dans le cadre du Projet ne nécessiteront aucun déboisement. Seule une couche végétale représentant une superficie d'environ 1,22 ha et composée de plantes herbacées communes et typiques des milieux ouverts et des champs sera retirée. Aucune espèce de plantes à statut particulier ne sera affectée lors des travaux de construction. Aucun impact résiduel n'est donc anticipé sur la végétation à la suite des travaux qui seront effectués.

La propriété touchée par les travaux de construction est à vocation industrielle, selon le zonage municipal, et elle ne renferme pas d'habitat sensible ou critique. Cependant, le barachois de Paspébiac, qui est limitrophe à la propriété, représente un écosystème d'intérêt et où la présence d'oiseaux est importante. En ce qui concerne la faune avienne, les impacts résiduels des travaux de construction générant des dérangements dus à la présence des travailleurs et de la machinerie sont évalués comme étant non importants. Afin de limiter les effets du dérangement par le bruit, dans la mesure du possible, l'Initiateur élaborera le calendrier de réalisation des travaux de manière à éviter les pics des périodes de migration printanière, de nidification et de migration automnale de la faune avienne.

Bien que l'enlèvement du couvert végétal occasionne une potentielle perte d'habitats fauniques, cette perte, représentée par une très petite superficie, ne compromet pas la présence de la faune terrestre dans ce secteur.

7.3.3 Milieu humain

Le développement du Projet aura un impact résiduel positif sur les conditions socio-économiques de la Baie-des-Chaleurs et plus particulièrement dans le secteur de Paspébiac. Plusieurs emplois saisonniers seront maintenus et les employés pourront compter sur une plus longue période d'embauche.

La principale source pouvant avoir un impact sur l'utilisation actuelle de ce territoire et sur les activités touristiques y prévalant sera la circulation routière générée par les travaux de préparation du terrain et de construction. L'importance de l'impact sera moyenne durant la période de pointe des travaux (quelques semaines), mais sera faible une fois les travaux complétés.

Toute intervention susceptible de modifier la nature des sols en place sera évitée dans la zone ayant un potentiel archéologique. Ainsi, aucun impact n'est anticipé en ce qui concerne cette composante. S'il s'avérait cependant nécessaire de réaliser des excavations dans la zone de potentiel archéologique identifiée, des inventaires archéologiques seraient réalisés dans les portions de terrain non perturbées, et ce, avant d'entamer des travaux. Compte tenu des actions prises, aucun impact résiduel n'est prévu à la suite de la réalisation des travaux.

L'impact appréhendé du bruit associé aux travaux de construction est évalué comme étant faible compte tenu de l'ampleur et de la durée des travaux à effectuer. Également, afin de limiter l'impact du bruit, les travaux seront effectués le jour seulement. Les camions et la machinerie affectés aux travaux feront aussi

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac
Unipêche M.D.M. Itée

l'objet d'une inspection régulière afin de s'assurer de leur bon état (systèmes d'échappement et de freinage) et afin de limiter le bruit. Aucun impact résiduel important n'est anticipé sur le climat sonore lors de la réalisation du Projet.

8. SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET MESURES D'URGENCE

À l'instar de tous les travaux de construction d'importance, la réalisation du Projet fera l'objet d'une surveillance environnementale au cours de la phase de construction. Cette évaluation visera notamment à vérifier l'application des lois et des règlements en matière environnementale.

De manière à atteindre cet objectif, l'Initiateur aura les tâches suivantes :

- S'engager à faire respecter et à appliquer toutes les mesures d'atténuation indiquées dans la présente étude;
- Veiller à ce que les lois et les règlements applicables et en vigueur émis par les divers ordres de gouvernement et concernant l'environnement soient respectés durant les travaux d'aménagement;
- S'assurer que les recommandations environnementales exigées par le certificat d'autorisation sont appliquées lors de la réalisation des ouvrages;
- S'assurer de la conformité des travaux réalisés dans le cadre de tout contrat de construction;
- Maintenir une surveillance continue afin de s'assurer que les diverses obligations, telles que les conditions du certificat d'autorisation de l'article 31.5 de la LQE émises sous forme de décret et les mesures d'atténuation comprises dans la présente étude, ont été appliquées;
- Prendre toutes les mesures qui s'imposent lors de situations d'urgence (déversements accidentels d'hydrocarbures, etc.).

8.1 OBLIGATIONS DES ENTREPRENEURS SÉLECTIONNÉS

L'Initiateur s'assurera que les mesures de protection environnementale qu'il préconise et qui sont rattachées aux activités d'aménagement du Projet sont respectées par les entrepreneurs sélectionnés. Les contrats de service à exécuter avec ces entrepreneurs devront prévoir les obligations et les responsabilités notamment en matière de protection de l'environnement, à savoir :

- L'entrepreneur doit assurer le respect des lois et des règlements provinciaux et fédéraux concernant la qualité du milieu de travail et la protection de l'environnement;
- L'entrepreneur doit se conformer aux directives environnementales générales émises par l'Initiateur;
- L'entrepreneur doit respecter les conditions prévues dans le décret ministériel et les autorisations environnementales, s'il y a lieu.

8.2 PLAN DES MESURES D'URGENCE

Un plan d'urgence sera élaboré et celui-ci permettra de réagir adéquatement en cas d'accident ou de défaillance. Ce plan exposera les principales actions envisagées pour faire face à de telles situations de même que les mécanismes de transmission de l'alerte. Il décrira clairement le lien avec les autorités

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac
Unipêche M.D.M. Itée

municipales et le cas échéant, son articulation avec le plan des municipalités concernées. Les principaux éléments du plan des mesures d'urgence seront les suivants :

- Les informations pertinentes en cas d'urgence (coordonnées des personnes responsables) et les actions à prendre en cas d'urgence;
- Les équipements disponibles, la description des trajets à privilégier, les voies d'accès en toute saison, etc.;
- La structure d'intervention en situation d'urgence et les modes de communication avec l'organisation de la sécurité civile externe;
- La formation des intervenants internes et externes.

9. SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Un programme de suivi a pour objectif de suivre l'évolution de certaines composantes du milieu pouvant être touchées par la réalisation du Projet. Il permet de vérifier la justesse des prévisions et des évaluations de certains impacts, particulièrement ceux pour lesquels il subsiste des incertitudes dans l'étude d'impact, et il permet d'évaluer l'efficacité de certaines mesures d'atténuation. Aucun programme de suivi ne sera nécessaire étant donné que le Projet n'a pas d'effet résiduel significatif.

Lors de la phase d'exploitation, les suivis environnementaux requis selon les exigences identifiées dans le certificat d'autorisation émis pour la mise en activité de l'usine seront respectés.

10. RÉFÉRENCES ET DOCUMENTS CONSULTÉS

- CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC. 2014. *Avis préliminaire – Cote de récurrence 2 ans – Projet d'implantation d'une usine de transformation de produits marins – Paspébiac*. 7 pages et annexes.
- CJB ENVIRONNEMENT. 2006. *Rapport d'inspection biologique. Rapport déposé auprès de Les Pétroles Irving inc.* 10 pages.
- EMPLOI QUÉBEC. 2009. *Portrait du marché territorial – fiche territoriale – MRC de Bonaventure*. 46 pages et annexes.
- FRASER, C., P. BERNATCHEZ et S. DUGAS. 2014. *Exposition des bâtiments et des infrastructures à l'érosion côtière : développement d'un outil de planification de l'aménagement côtier – Municipalités régionales de comté d'Avignon et de Bonaventure*. Chaire de recherche en géoscience côtière, Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières, Université du Québec à Rimouski. Rapport remis au ministère de la Sécurité publique du Québec. 108 pages et annexes cartographiques.
- GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (GIEC). 2013. *Rapport sur les changements climatiques. Les éléments scientifiques*. [En ligne] <http://leclimatchange.fr/>
- INSPEC-SOL INC. 2005. *Les Pétroles Irving inc. – Caractérisation environnementale complémentaire – Propriété n° 55801 – Ancien dépôt pétrolier Irving – 3^e Rue, Paspébiac, Québec (N° 31168-Q010)*.
- INSPEC-SOL INC. 2007. *Les Pétroles Irving inc. – Caractérisation environnementale complémentaire – Site du MDDEP adjacent à l'ancien dépôt pétrolier Irving situé au 63, 3^e Rue, Paspébiac, Québec (Propriété 55801) (N° 31168-Q010-005)*.
- INSPEC-SOL INC. 2010. *Les Opérations Pétroles Irving Itée – Rapport annuel 2009 – Suivi environnemental de la qualité de l'eau souterraine – Propriété du MDDEP adjacente à l'ancien dépôt pétrolier Irving n° 55801, situé au 63, 3^e Rue à Paspébiac, Québec (N° 081168-Q010-008)*.
- JACQUAZ, B., L. COUILLARD, M. PELLETIER, H. SARRAZIN et G. WALSH. 1990. *Étude bio-physique de l'habitat du poisson de quatre barchois de la baie des Chaleurs. Rapp. manus. can. sci. halieut. aquat.* 2089 : xii, 130 pages.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. 2003. *Évolution des températures au Québec méridional entre 1960 et 2003*. [En ligne] <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/chang-clim/meridional/resume.htm>
- MISSION ENVIRONNEMENT INC. 2001. *Les Pétroles Irving Itée – Caractérisation environnementale – Ancien dépôt pétrolier Irving – Intersection de la 3^e Rue et de la route du Banc, Paspébiac (QC) (N° 00311-201)*.
- MRC DE BONAVENTURE. 2008. *Schéma d'aménagement et de développement durable révisé*. 322 pages.
- OURANOS. 2014. *S'adapter aux changements climatiques*. [En ligne] http://www.ouranos.ca/fr/pdf/ouranos_sadapterauxcc_fr.pdf
- PESCA ENVIRONNEMENT. 2012. *Évaluation environnementale de site – phase 1. Rapport destiné à Unipêche M.D.M. Itée*. 28 pages et annexes.
- TREMBLAY, B. 2002. *Les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie. Document présenté à la Société de la faune et des parcs du Québec et au ministère des Pêches et des Océans du Canada par le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP)*. Baie des Chaleurs, Maria, Québec. xiii et 218 pages et 11 annexes.

Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement

Projet de construction d'une usine de transformation des produits de la pêche en milieu hydrique à Paspébiac
Unipêche M.D.M. Itée

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI, CHRISTIAN FRASER. 2015. *Complément d'information concernant la dynamique côtière et l'exposition des bâtiments et des infrastructures à l'érosion côtière sur le banc de Paspébiac. Document déposé auprès de la Ville de Paspébiac.*

XHARDÉ, R., B.F. LONG et D.L. FORBES. 2011. *Short-term beach and shoreface evolution on a cusped foreland observed with airborne topographic and bathymetric LIDAR.* Journal of Coastal Research S. I 62, p. 50-61.

ENVIRONNEMENT
RESSOURCES NATURELLES
TERRITOIRE

ACTIVA
ENVIRONNEMENT

106, RUE INDUSTRIELLE
NEW RICHMOND (QUÉBEC) G0C 2B0
TÉLÉPHONE : 418 392-5088
SANS FRAIS : 1 866 392-5088
TÉLÉCOPIEUR : 418 392-5080
COURRIEL : INFO@ACTIVAENVIRO.CA
SITE WEB : WWW.ACTIVAENVIRO.CA